

RECUEIL D'INFORMATION PACK RC PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES POUR L'ACTIVITÉ D'AGENT COMMERCIAL DE L'IMMOBILIER

IDENTITÉ DU PROPOSANT (PERSONNE PHYSIQUE UNIQUEMENT)

1. Nom et Prénom du Proposant :

.....

2. Domiciliation* :

.....

Code postal : Ville :

3. Date de création ou début d'activité : / /

4. N°Inscription au Registre Spécial des Agents Commerciaux :

..... Ou en création

5. Téléphone :

6. E-mail :

*(Située en France métropolitaine, Martinique, Guadeloupe, Réunion)

ACTIVITÉS ASSURÉES

Le Proposant confirme exercer l'activité assurée suivante :

- **Agent commercial de l'immobilier**, activité définie par les dispositions de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, par le décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972, les textes subséquents dont notamment le décret n° 95-818 du 29 juin 1995, loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006, le décret n° 2015-764 du 29 juin 2015 et l'arrêté du 1^{er} juillet 2015.

L'assuré déclare ne pas renoncer à recours, ni utiliser de clauses limitatives de Responsabilité dans le cadre de ses relations contractuelles avec ses fournisseurs et/ou sous-traitants.

Il est rappelé que l'assuré est tenu de déclarer à l'assureur, en cours de contrat, les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence, soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexacts ou caduques les réponses faites à l'assureur aux questions posées lors de la souscription, conformément à l'article L. 113-2 3° du Code des Assurances.

CHIFFRE D'AFFAIRES OU HONORAIRES HT

Selon le chiffre d'affaires ou les honoraires réalisés au cours de l'année précédente ou le prévisionnel en cours :

CHIFFRE D'AFFAIRES OU HONORAIRES HT

_____ €

GARANTIES DE BASE : RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

PLAFOND DE GARANTIE PAR PÉRIODE D'ASSURANCE

Niveau 1: 75.000 €

Niveau 2 : 150.000 €

PACK RC Professions Réglementées

Recueil d'informations pour établir une proposition

Agent Commercial de l'Immobilier

IMPULSE
FINANCE

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le Proposant déclare :

- 1- **EXERCER** l'activité assurée d'Agent Commercial de l'Immobilier ;
- 2- **EXERCER** son activité en nom propre ⁽¹⁾ ;
- 3- **ETRE** domicilié en France Métropolitaine, Martinique, Guadeloupe ou Réunion ;
- 4- **AVOIR** un chiffre d'affaires ou des honoraires HT inférieurs à 500.000 EUROS pour l'activité assurée ;
- 5- **NE PAS AVOIR** fait l'objet, au cours des trois dernières années, de réclamations et/ou sinistres mettant en jeu :
 - leur responsabilité civile professionnelle,
 - leur responsabilité civile exploitation,**ET NE PAS AVOIR** connaissance, après enquête, de circonstances susceptibles de mettre en cause ces mêmes responsabilités.

(1) Les agents commerciaux de l'immobilier sont des professionnels libéraux qui ont l'interdiction de travailler sous forme de société commerciale

Si un seul de ces critères n'est pas respecté, vous ne pouvez pas souscrire le PACK RC Professions Réglementées. Dans cette hypothèse, il est possible de solliciter une étude personnalisée auprès d'AIG.

ASSURANCE ANTÉRIEURE

Le Proposant est-il ou a-t'il déjà été assuré par AIG en RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ?

OUI NON

Les données à caractère personnel recueillies par l'assureur sont collectées aux fins de permettre la souscription des contrats d'assurance et leur gestion. L'assureur peut également utiliser les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la prévention de la criminalité (en particulier en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent). L'assureur peut communiquer les données à caractère personnel aux sociétés de son groupe, à ses prestataires de services ainsi qu'à d'autres tiers à ces mêmes fins. Les données à caractère personnel peuvent être transférées à l'étranger, y compris vers des pays qui ne font pas partie de l'Espace économique européen. Ces transferts sont encadrés par des garanties appropriées, notamment contractuelles, conformément à la réglementation européenne applicable. Les personnes concernées disposent de certains droits et en particulier des droits d'accès, de rectification, de limitation à l'utilisation, d'opposition, d'effacement ou de portabilité. Dans le cas où le signataire fournit des données concernant une tierce personne physique, il doit informer ladite personne de ses droits et être autorisé (dans la mesure du possible) à les divulguer pour le compte de cette dernière. Des informations complémentaires sont disponibles sur <http://www.aigassurance.fr/protection-des-donnees-personnelles>. Toute personne concernée peut exercer ses droits en écrivant à : AIG Service Conformité, Tour CB21 - 16 Place de l'Iris - 92040 Paris La Défense Cedex ou par e-mail à donneespersonnelles.fr@aig.com. Un exemplaire de la Politique de protection des données à caractère personnel de l'assureur peut être obtenu en écrivant comme indiqué ci-dessus.

IMPULSE
FINANCE

Ou enregistrez et envoyez le formulaire à : impulsefitpm@gmail.com

PACK RC Professions Réglementées_ACI_122018 001

L'assurance est souscrite auprès d'AIG Europe SA. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont soumises aux dispositions du contrat d'assurance. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance.

L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com.

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 22 000 000 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806) dont le siège social est sis 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

IMPULSE FINANCE est une marque de FREV Sarl de courtage d'assurances au capital de 15000€ Inscrit au Registre des Intermédiaires en Assurance N° ORIAS : 12068842 www.orias.fr Garantie Financière et assurance de Responsabilité Civile Professionnelle conformes aux articles L.530.1 et L.530.2 du Code des Assurances